

DECRET N° 2004-392 DU 13 JUILLET 2004

Portant agrément de la Société Civile
Professionnelle : « Maîtres Djamiou ADEBO
et Claudia FOURN » en qualité d'Office
Notarial.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2001-037 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2002-015 du 30 décembre 2002 portant Statut du Notariat en République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004- 131 du 07 mars 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** le décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** la lettre n° CNNB/GA/006/2004 du 18 février 2004 de la Chambre Nationale des Notaires du Bénin ;
- Vu** la lettre n° 043-C/PG-CA du 27 février 2004 du Parquet Général près la Cour d'Appel de Cotonou ;

Sur proposition conjointe du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme et du Ministre des Finances et de l'Economie ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 juin 2004 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Il est donné acte à Maître Djamiou ADEBO de la démission de ses fonctions de Notaire officiant à titre individuel.

Article 2 : La Société Civile Professionnelle « Maîtres Djamiou ADEBO et Claudia FOURN » nouvellement constituée et dénommée (Notaires-Associés) et ayant son siège social à Cotonou, carré n° 8 GUINKOMEY, est agréée en qualité d'Office Notarial.

Article 3 : Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 juillet 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme,

Grégoire LAOUROU

Dorothé C. SOSSA

Ampliations : PR 6 N 4 S 2 C 2 ES 2 AAC 2 MJLDH 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM -
FADESP 3- UNIPAR - FDSP 2 INTERESSES 02 JO 01.